

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy-la-rose](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d88a5e156b87c2dc1087bdb2>

Date d'obtention : 2022-01-16 21:26:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bien connaître mon rôle et ma responsabilité. Que je dois agir rapidement auprès de la victime et/ou des autres jeunes impliqués afin d'éviter la propagation des images ou vidéos intimes. S'il y a une situation de sexto, une fois que j'ai été avisée je rencontre la personne concernée et ensuite j'utilise la trousse sexto en y complétant le questionnaire. Je ne dois pas nuire aux procédures judiciaires. Je suis l'acteur du 1er plan et je dois agir en fonction de mon devoir et des mes obligations en lien avec la loi de la santé publique et de l'enseignement. Je ne suis pas un mandataire du service de police. Le lien élève-intervenant est primordial dans cette façon de faire. La bienveillance et le partenariat sont importants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

A distinguer mon rôle, celui des policiers et du procureur. En suivant la procédure de la trousse sexto, je saurai poser les bonnes questions sans nuire au travail des policiers pour la suite, en respectant le questionnaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Garder en tête qui a posé l'acte criminel, qui est la victime et s'il y a eu consentement. Je dois respecter mon rôle, réfléchir à ma façon d'agir et intervenir rapidement. Faire sure qu'ils se sentent en sécurité et écoutés.